



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 12 janvier, à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CRUVIERS–LASCOURS, se sont réunis dans le foyer de la Mairie, sur la convocation du 8 janvier 2022 qui leur a été adressée par le MAIRE, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code des communes.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Jean-Charles ALLEMAND, Marie-Jeanne ANDRE, Patricia CANAL, Rémy COSTA, Jocelyne CEZAR, Éric CHAUDOREILLE, Fabien FIARD, Muriel MILLOT, Christine PONCET, Pierre SAUVAGE,

Absents excusés :

Karine DUBOIS, Cédric CONVERTINI
Michel TOULOUZE (pouvoir donné à Fabien FIARD)
Jean-Claude BUET (pouvoir donné à Muriel MILLOT)

Secrétaire de séance : Marie-Jeanne ANDRE

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer.

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé et signé par les membres du Conseil.

Une minute de silence est réalisée en mémoire de plusieurs personnes décédées sur la commune récemment, Mme Fontane, Monsieur AIGLIN, et Mlle SCHOR.

Toutes nos pensées accompagnent leurs familles respectives.

1. Adhésion au service commun ADS (Autorisation des Droits du Sol)

La manière de traiter actuellement nos déclarations préalables de travaux par les services instructeurs d'Alès Agglomération n'est pas satisfaisante. En effet trop de délais entre les dépôts et les demandes éventuelles de pièces complémentaires, malgré le coût relativement élevé (environ 135 euros / DP), le service aux habitants n'est pas rendu.

Il est proposé au Conseil Municipal de récupérer la gestion des déclarations préalables (une trentaine par an).

En dehors de l'économie réalisée, il s'agit là d'avoir un meilleur rendu de service aux habitants.

Les permis de construire, division parcellaire, seront toujours instruites par les services ADS.

VOTE A L'UNANIMITE

2. Adhésion au service commun SIG (Système d'Information Géographique)

La convention nous liant avec Alès Agglomération pour l'utilisation de cet outil est arrivée à son terme, il convient de la renouveler.

C'est un outil qui nous permet de visualiser le cadastre, les différents réseaux, les porter à connaissance, OLD, risque mouvements, etc... Il est utilisé chaque jour.

Ce service est gratuit pour les communes membres d'AA. (Mutualisation des frais)

VOTE A L'UNANIMITE

3. Convention d'entente du RPI Brignon Cruviers-Lascours

À la suite du retour de la compétence scolaire, il convient de formaliser une convention d'entente entre Cruviers-Lascours et Brignon afin de répartir les différents coûts liés aux écoles.

La convention est présentée aux élus, et soumis au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

4. Demande de fonds de concours pour la réalisation d'un ralentisseur

Point Reporté

5. Fête de l'Escargot

2022 sera l'année de la création de la fête de l'escargot, les logos et différents médias de communication seront assortis d'un visuel avec un escargot.

Nous allons demander aux Écoles de décorer aussi les abords de l'école.

Un escargot géant est en cours de réalisation, et d'autres éléments viendront par la suite.

Une réunion publique sera programmée rapidement pour inciter les habitants à préparer cette fête qui aura lieu le samedi 25 juin 2022.

6. Ouverture de crédits anticipés pour les investissements 2022

Le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider

et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris afférents au remboursement de la dette ».

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 104 510€ pour le budget communal.

VOTE A L'UNANIMITE

7. Prochain Journal Municipal

Le prochain journal municipal est en cours de réalisation. Karine DUBOIS, en charge du journal, a transmis un sommaire provisoire. Le conseil propose de rajouter les articles suivants :

- Les escaliers fraîchement réalisés
- Pour les OLD : une réunion à programmer avec les habitants, par quartier, en commençant par le secteur du Mas Tufany (19/02 à 10h sur place)
- La mise en sécurité de la RD18
- Le tri des archives

8. Règlements intérieurs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire

À la suite du retour de la compétence scolaire, il convient de voter les différents règlements intérieurs.

Les règlements sont présentés aux élus, et soumis au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

9. Remboursement avance CCAS

Dans le cadre du CCAS, Monsieur le Maire, en accord avec le conseil municipal, a avancé personnellement une facture EDF à un administré. Cet habitant devra rembourser cette avance à la Mairie.

Il convient en attendant de rembourser Monsieur le Maire pour un montant de 618,59 euros

VOTE A L'UNANIMITE

10.Sécurisation de la route des Vignerons

Afin de sécuriser le tronçon de la route des Vignerons, et d'y réduire la vitesse, nous avons reçu l'unité territoriale d'Alès, qui nous a proposé différents aménagements pour se faire. Ils nous ont conseillé de prendre un bureau d'étude afin de monter un projet global, avec subventions.

Nous avons sollicité 2 cabinets ; nous attendons les devis. Ce projet pour des raisons d'obtentions de subventions pourrait avoir lieu en 2023.

11.Zone artisanale

Nous avons lancé une étude de faisabilité d'un projet d'une zone d'activités à côté de la distillerie avec le cabinet CEREG.

Le planning de réalisation de la prestation est le suivant :

- Janvier-Février 2022 : réalisation de l'étude hydraulique sur l'emprise de la zone afin de libérer cette dernière de l'aléa ruissellement défini au titre de la carte EXZECO
- Mars 2022 : réalisation du pré-diagnostic écologique pendant la période propice permettant d'identifier les enjeux et les contraintes pouvant avoir un impact sur les futurs aménagements
- Avril 2022 : établissement du plan de composition de l'aménagement et réalisation de l'estimation prévisionnelle de l'opération

A l'issue de cette étude, nous pourrions décider s'il convient de lancer cette zone d'activités. Le projet pourrait voir le jour en 2023.

12.Convention d'adhésion au service commun personnel des écoles

Cette convention déjà votée en novembre, doit être soumise au vote après le 21 décembre. Elle est donc resoumise au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

- L'ex-apartement de M. GRANIER est bientôt terminé, nous allons le proposer à la location début février.
- La stérilisation des chats est toujours en cours, réunion ce jeudi, et il y aura un article dans le prochain journal
- Différents points sont abordés avec le Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 23h.